

Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2024 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements : 69 - 75 - 77 - 78 - 91 - 92 - 93 - 94 - 95. La tarification des annonces judiciaires et légales édictée par l'arrêté du ministère de la Culture et la Communication du 14 décembre 2023 est la suivante pour les départements d'habilitation : Tarification au forfait : Construction de sociétés civiles et commerciales : (SA) 2876 HT - (SAS) 1830 HT - (SARL) 1440 HT - (SNC) 2140 HT - (SARL) 1440 HT - (SRL) 1216 HT - (SOCIÉTÉ CIVILE) 2180 HT - (SC) 1850 HT. Démission, nomination, cessation de fonction de CAD - Transfert du siège social - Changement de gérant - Modification de la date d'ouverture ou de clôture de l'exercice social, de la date de commencement de l'activité et de la prorogation - Reconstruction du capital social - 1200 HT - Réduction du capital social - Modification du capital social - Nomination de l'A. 1200 HT - Changement de dénomination - Transformation de la forme sociale - Mouvements - résiliations d'actions - Résiliation du bail commercial - 1500 HT - Résiliation des sociétés civiles ou commerciales - 1450 HT - Clôture de la liquidation des sociétés civiles ou commerciales : 1030 HT - Changement de patronyme : 550 HT. Tarification au caractère (separatim) pour certaines modifications voir arrêté du 14 décembre 2023 - 50 (0,1650 HT) - 75/92/93/94 (0,2320 HT) - 91/77/78/95 (0,2210).

Divers société

SCI BDA
Société civile immobilière
au capital de 500 euros
Siège social Zone Artisanale la Croix
Bonnet 2 Rue Georges Méliès ZA LA
CROIX BONNET 78350 BOIS D'ARCY (en
cours de transfert)
028 351 858 RCS VERSAILLES

Aux termes d'une délibération en date du
08/03/2024, l'Assemblée Générale Extraor-
dinaire a décidé de transférer le siège social
du Zone Artisanale la Croix Bonnet 2 Rue
Georges Méliès ZA LA CROIX BONNET 78350
BOIS D'ARCY au 12 Rue Grenette 74000 AN-
NECY à compter du 08/03/2024, et de mo-
difier en conséquence l'article 4 des
statuts.
Modification sera faite au Greffe du Tribunal
de commerce de Versailles.
Pour avis
La Gérance

CSK
Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : 2 Rue Georges Méliès
78390 BOIS D'ARCY (en cours de
transfert)
531 504 769 RCS VERSAILLES

Aux termes d'une délibération en date du
08/03/2024, l'Assemblée Générale Extraor-
dinaire a décidé de transférer le siège social
du 2 Rue Georges Méliès 78390 BOIS D'AR-
CY au 12 Rue Grenette 74000 ANNECY à
compter du 08/03/2024, et de modifier en
conséquence l'article 3 des statuts.
Modification sera faite au Greffe du Tribunal
de commerce de Versailles.
Pour avis
La Gérance

Enquête publique

MAIRIE DU PORT-MARLY

ENQUÊTE PUBLIQUE

DÉCLARATION DE PROJET N°1 EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLU

Par arrêté n° 20240321 en date du 21 mars
2024, M. le Maire de la Ville du Port-Marly
répondant au projet, a ordonné l'ouverture
et l'organisation d'une enquête publique por-
tant sur la Déclaration de projet n°1 empor-
tant mise en compatibilité du PLU de la
Commune du Port-Marly.

A cet effet, Madame Anne DE KOURCOH a
été désignée par le Tribunal Administratif en
tant que Commissaire Enquêteur.
L'enquête publique se déroulera du lundi 15
avril 2024 à 8h30 au samedi 4 mai 2024
à 12h00 à la Mairie du Port-Marly.

Le Commissaire Enquêteur sera présent en
Mairie du Port-Marly :
- le mercredi 24 avril de 13h30 à 15h30 ;
- le vendredi 03 mai de 12h30 à 14h30 ;

Le dossier d'enquête publique sera consul-
table à la Mairie du Port-Marly, en format pa-
pier et en format numérique ainsi que sur le
site Internet de la Ville : www.port-marly.fr.

Pendant la durée de l'enquête, chacun pour-
ra prendre connaissance du projet et consi-
gner ses observations et propositions sur le
registre d'enquête ou les adresser par écrit

au Commissaire Enquêteur à la Mairie du
Port-Marly (13 avenue Simon Vouet 78560
Le Port-Marly) ou par voie électronique sur
le courriel : servurba@port-marly.fr

Son rapport et ses conclusions seront trans-
mis à M. le Maire du Port-Marly dans le délai
d'un mois à compter de la date de clôture de
l'enquête et tenus à la disposition du public
à la Mairie du Port-Marly et sur le site Inter-
net de la collectivité pendant une durée d'un
an à compter de la date de la clôture de
l'enquête.

A l'issue de la procédure et au vu des conclu-
sions émises par le commissaire enquêteur,
la collectivité organisatrice sera amenée à
approuver la déclaration de projet n°1 empor-
tant mise en compatibilité du PLU par déli-
bération du Conseil Municipal.

Insertions diverses

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION ARTICLE 1007 DU CODE CIVIL ARTICLE 1378-1 CODE

PROCÉDURE CIVILE LOI N° 2016-1547 DU 28 NOVEMBRE

2016
Par testament olographe fait à MAISONS LAF-
FITTE (78600) le 2 février 2017 Succession
de :
Madame Janine Andrée HOCHART, en son
vivant
retraîtée, demeurant à CONFLANS-
SAINTEHONORINE (78700) 6 rue des
Alouettes
Née à CONFLANS-SAINTEHONORINE
(78700)
le 29 septembre 1924.
Veuve de Monsieur Roger FRANZOSI et non
remariée.

Divorcée en premières noces de Monsieur
Jean DEHER suivant Jugement rendu par le
Juge aux affaires familiales de la Cour d'Ap-
pel de VERSAILLES le 12 mai 1950.
Non liée par un pacte civil de solidarité.

De nationalité française.
Résidente au sens de la réglementation
fiscale.

Décédée à POISSY (78300), le 14 décembre
2023.

A institué un ou des légataire (s)
universel(s).

L'original de ces dispositions testamentaires
a été déposé au rang des minutes de L'Office
Notarial sis à MAISONS-LAFFITTE (78600),
40 avenue de Longueil, suivant proces-ver-
bal d'ouverture et de description dressé par
Me Camille MAZEL, notaire en ladite com-
mune, en date du 22 Février 2024, suivi d'un
acte de notoriété reçu par Me Hélène BOUR-
GEOIS, notaire à CONFLANS-SAINTEHONORINE
(78700) le 13 mars 2024.

L'original de ces dispositions testamentaires
a été déposé au rang des minutes de L'Office
Notarial sis à MAISONS-LAFFITTE (78600),
40 avenue de Longueil, suivant proces-ver-
bal d'ouverture et de description dressé par
Me Camille MAZEL, notaire en ladite com-
mune, en date du 22 Février 2024, suivi d'un
acte de notoriété reçu par Me Hélène BOUR-
GEOIS, notaire à CONFLANS-SAINTEHONORINE
(78700) le 13 mars 2024.

L'original de ces dispositions testamentaires
a été déposé au rang des minutes de L'Office
Notarial sis à MAISONS-LAFFITTE (78600),
40 avenue de Longueil, suivant proces-ver-
bal d'ouverture et de description dressé par
Me Camille MAZEL, notaire en ladite com-
mune, en date du 22 Février 2024, suivi d'un
acte de notoriété reçu par Me Hélène BOUR-
GEOIS, notaire à CONFLANS-SAINTEHONORINE
(78700) le 13 mars 2024.

L'original de ces dispositions testamentaires
a été déposé au rang des minutes de L'Office
Notarial sis à MAISONS-LAFFITTE (78600),
40 avenue de Longueil, suivant proces-ver-
bal d'ouverture et de description dressé par
Me Camille MAZEL, notaire en ladite com-
mune, en date du 22 Février 2024, suivi d'un
acte de notoriété reçu par Me Hélène BOUR-
GEOIS, notaire à CONFLANS-SAINTEHONORINE
(78700) le 13 mars 2024.



Publiez votre
ANNONCE LÉGALE
avec Le Parisien



Formulaires
certifiés pour une
annonce conforme



Attestation de parution
pour le greffe immédiate
et gratuite



Paielement
100% sécurisé



Affichage
en temps réel

Rendez-vous sur
leparisien.annonces-legales.fr

CONTACT COMMERCIAL :
01 84 21 09 27
www.leparisien.annonces-legales.fr

**collectivités
territoriales**

**Optimisez
votre communication
Publiez vos annonces
d'enquêtes publiques
dans
Le Parisien**

01 87 39 82 96
legales2@leparisien.fr



Le Parisien

SOYEZ LES PREMIERS À ÊTRE INFORMÉS.

VOTRE JOURNAL NUMÉRIQUE EST DISPONIBLE DÈS 22H30



**DÉCOUVREZ TOUT LE PARISIEN
DANS UNE SEULE APPLICATION**

Annonces judiciaires et légales

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 14 décembre 2023 soit 0,221 € HT le caractère

Les annonces sont informées que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernés et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale. www.actulegales.fr.

Adjudications Immobilières

7361217201 - VJ

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Palais de justice de Meaux
Jeudi 2 mai 2024 à 10 h 00

Immeuble I :
Commune de VILLENES-SUR-SEINE (78670)
220, rue de Poissy
Cadastré Section AK n° 269
Lots n° 1, 2, 3 et 4

Immeuble II :
Commune de VILLENES-SUR-SEINE (78670)
220, rue de Poissy
Cadastré Section AK n°263
Lot n° 34

Immeuble III :
Commune de VILLENES-SUR-SEINE (78670)
220, rue de Poissy

Parcelles cadastrées Section AK n° 156, 157, 257, 259, 260, 261, 262, 264, 265, 266, 267, 268, 270, 271

Pour 09 hectares 70 ares et 70 centiares

Mise à prix : 500 000 euros

Visite le 8 avril 2024 à 10 h 00

Renseignements auprès de :
- SCP CAGNEAUX-DUMONT GALLION, société d'avocats, 55 rue Aristide-Brand, 77100 Meaux. Tél. 01 60 25 25 56.

- au Greffe du Juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de Meaux où le cahier des conditions de vente peut être consulté.

- Internet : www.licitor.com

Pour enchérir, le ministère d'un avocat exerçant près le Tribunal Judiciaire de Meaux est obligatoire ainsi qu'un chèque de banque à l'ordre de la CARPA s'élevant de 10 % de la mise à prix avec un minimum de 3 000 euros.

Avis administratifs

7361047501 - AA

Commune du PORT-MARLY Déclaration de projet n°1 emportant mise en compatibilité du PLU 1ER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n° 20240321 en date du 21 mars 2024, M. le Maire de la ville du Port-Marly, responsable du projet, a ordonné l'ouverture administrative d'une enquête publique portant sur la déclaration de projet n°1 emportant mise en compatibilité du PLU de la commune du Port-Marly.

A cet effet, Mme Anne DE KOUROUCH, a été désignée par le commissaire enquêteur. L'enquête publique se déroulera du lundi 15 avril 2024 à 8 h 30 au samedi 4 mai 2024 à 12 h 00 à la mairie du Port-Marly.

Le commissaire enquêteur sera présent en mairie du Port-Marly :
- le mercredi 24 avril de 13 h 30 à 15 h 30 ;
- le vendredi 3 mai de 12 h 30 à 14 h 30.

Le dossier d'enquête publique sera consultable à la mairie du Port-Marly, en format papier et en format numérique ainsi que sur le site internet de la ville : www.port-marly.fr

Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance du projet et consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire Enquêteur à la mairie du Port-Marly (13, avenue Simon Vouet, 78560 Le Port-Marly) ou par voie électronique sur le courriel : servurba@port-marly.fr

Son rapport et ses conclusions seront transmis à M. le Maire du Port-Marly dans le délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête et tenus à la disposition du public à la mairie du Port-Marly et sur le site internet de la collectivité pendant une durée d'un an à compter de la date de la clôture de l'enquête.

A l'issue de la procédure et au vu des conclusions émises par le commissaire enquêteur, la collectivité organisatrice sera amenée à approuver la déclaration de projet n°1 emportant mise en compatibilité du PLU par délibération du conseil municipal.

Vie de sociétés

7359997101 - VS

ROUGE VIF

Société par actions simplifiée
Au capital de 486 938,79 euros
6, impasse de Toulouse
78000 VERSAILLES
RCS Versailles 345 174 221

CAPITAL SOCIAL

Aux termes de la décision du président en date du 31 octobre 2023 et en application de la décision de l'assemblée générale ordinaire du 30 juin 2023 il a été décidé de donner aux associés le choix de convertir leurs dividendes en actions.

Le président décide d'augmenter le capital social par la création de 191 429 titres d'une valeur nominale de 0,056408 euros soit 10 798,13 euros assortis d'une prime d'émission de 0,078592 euros soit une valeur de 0,135 euros par titre et un montant global de 25 842,92 euros pour une prime globale d'émission de 15 044,79 euros. Le nouveau capital social est donc fixé à 497 736,92 euros réparti en 8 823 871 actions ordinaires d'un nominal de 0,056408 euros.

Modification des statuts en conséquence.

7361013801 - VS

FERMEXPERT

Société en liquidation
Société à responsabilité limitée
Au capital social de 10 000 euros
91, avenue Pierre-Curie
78210 SAINT-CYR-L'ÉCOLE
421 313 750 RCS Versailles

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Suivant assemblée générale extraordinaire en date du 19 février 2024, les comptes définitifs de liquidation arrêtés au 31 décembre 2023 sont approuvés. Quitus est donné à M. Jean-Michel VAU-DOLON qui est ainsi déchargé de son mandat de liquidateur et la clôture des opérations de liquidation est prononcée.

La société sera radiée au RCS de Versailles.

Pour avis.

Vie de sociétés

7360551901 - VS



LAUZIVILLY

Société par actions simplifiée
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 88, rue de la Paroisse
78000 VERSAILLES
894 575 117 RCS Versailles

AVIS DE DISSOLUTION

Par décisions en date du 31 décembre 2023, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel des articles L.237-1 et suivants du Code de commerce, avec effet ce même jour. Mme Violaine DARGIER de SAINT VAULRY, demeurant 88, rue de la Paroisse, 78000 Versailles a été désignée comme liquidatrice avec les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif. Le siège de liquidation a été fixé : 88, rue de la Paroisse, 78000 Versailles.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du tribunal de commerce de Versailles.

Pour avis,
La Liquidatrice.

7360547201 - VS

NJ-TEC

EURL
Capital social : 5000 euros
Siège social : 6, allée Jean-Ferrat
78700 CONFLANS-SAINT-HONORINE
980076418 RCS de Versailles

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'une décision en date du 1 mars 2024, l'associé unique a décidé, à compter du 1er mars 2024, de transférer le siège social à 17, rue du Général-Serrail, 78700 Conflans-Sainte-Honorine.

L'article 4 des statuts est modifié en conséquence.

Mention sera portée au RCS de Versailles.

7361203301 - VS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 24 mars 2024, il a été constitué une SAS à capital variable ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : E2CORP

Siège social : la société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger, la fourniture de services de conseil et de coaching dans les domaines de l'investissement, du trading, de l'immobilier, de la création de contenu sur les réseaux sociaux, de l'entrepreneuriat, ainsi que toute activité y rattachant directement ou indirectement.

Siège social : 41, boulevard Devaux, 78300 Poissy.

Capital minimum : 1 euro.

Capital maximum : 1 000 000 000 euros.

Capital initial : 1 000 euros.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS Versailles.

Président : M. ESCALIER DE BOYSSON Edouard, demeurant 41, boulevard Devaux, 78300 Poissy.

Admission aux assemblées et droits de votes : Article 01 : Admission aux assemblées.

Tout actionnaire de la société E2Corp, quelle que soit le nombre d'actions qu'il détient, a le droit d'assister aux assemblées générales, ou de s'y faire représenter par un autre actionnaire de son choix, sous réserve de la soumission d'un mandat écrit. L'admission aux assemblées générales est fait sur présentation des titres de participation ou d'une attestation d'inscription en compte des actions au nom de l'actionnaire.

La société informera les actionnaires de la tenue de l'assemblée générale et de l'ordre du jour au moins quinze jours avant la date fixée, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par tout autre moyen électronique garantissant son identification et la réception de l'avis. Les modalités pratiques de participation seront précisées dans cet avis.

Article 02 : Droits de vote

Chaque action donne droit à une voix

Régime matrimonial

7360547101 - RM

CHANGEMENT PARTIEL DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Aurélie NIVELLET, notaire à Senlis, le 15 mars 2024, a été conclu l'aménagement de régime matrimonial entre M. Henri François Louis Edmond Jules Jacques DETOURNAY, directeur commercial, et Mme Aude Marie Véronique MAINGENOT, dmt à Bougival (78380), 19, chemin du Haut Murget.

Opposé dans un délai de 3 mois par LRAR ou par acte d'huissier de justice, à Me NIVELLET. En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation au Tribunal judiciaire.

7361042801 - RM

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Guillaume LELEU, notaire de la Société par actions simplifiée « ACTENSEINE », titulaire des offices notariaux sis à Bornières-sur-Seine (78270), 30, avenue de la République, et à La Roche-Guyon (95780), 2, rue des Frères Roussel, CRPCEN 78069, le 21 mars 2024, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la Communauté universelle entre M. Jean Albert André COURTAILLIER, retraité, et Mme Marie-Thérèse HARO, retraitée, demeurant ensemble à Limez-Villez (78200) 6, rue des Bâtards.

Monsieur est né à Epemay (51200) le 27 mai 1943 ; Madame est née à La Senia (Algérie) le 22 mars 1947, mariées à la mairie de Epemay (51200) le 26 avril 1965 sous le régime de la séparation de biens pure et simple aux termes du contrat de mariage reçu par Me LARDEUR, notaire à Damery, le 21 avril 1965.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité française ; Madame est de nationalité algérienne.

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion
Le Notaire.

POUR LA PUBLICATION DE VOS ANNONCES LÉGALES



Notre équipe est à votre service



Annonces légales et judiciaires



Faites-nous parvenir vos annonces légales et judiciaires

Vie de société, fonds de commerce, enquête publique, marché public, avis d'attribution, publication judiciaire, vente judiciaire et autre annonce

www.medialex.fr

Mail : annonces.legales@medialex.fr

Tél. : 02 99 26 42 00 - Fax : 0 820 309 009 (LX ou TTC inc)

Adresse postale : 10, rue du Breil - CS 56324

35063 Rennes cedex

02 99 26 42 00